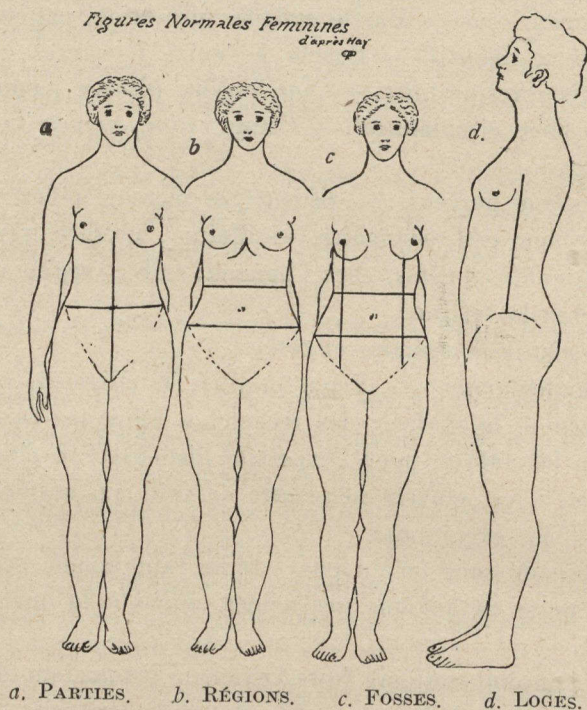


L'examen des loges, des régions et des fosses doit être fait :



1° Par l'inspection — Aspect extérieur, formes, caractères, etc.

2° Par la palpation superficielle. — Très douce, elle explore la peau et la paroi musculo aponévrotique. Noter la douleur superficielle et profonde, l'hypresthésie, la défense musculaire, etc.

3° Par la palpation profonde. — Elle interroge les organes : sensibilité, douleurs, modification de volume, de consistance, etc.

4° Exploration par la méthode du palper et du ballotement.

5° Etude de la sensibilité et de la douleur, provoquée par la méthode de la palpation et de la percussion.

6° Etude de la forme, de la consistance, de la fixité ou de la mobilité de la partie malade.

7° Etude de la matité ou de la résonnance.

8° Etude du volume, de la direction et du point de fixation.

9° Etude des rapports anatomiques des organes.